

5 PRINCIPES GENERAUX DE CONSTRUCTION PREVISIBLES

Une reconnaissance complémentaire (mission de type G12 selon les termes de la norme NFP 94-500) devra impérativement être réalisée une fois l'implantation et le projet connus.

Les principes généraux de constructions prévisibles sont donnés ci-après au vu de la connaissance actuelle du terrain pour un projet de groupe scolaire avec des bâtiments de type R à R+2 sans charges importantes. Ils devront être adaptés aux résultats de la reconnaissance complémentaire et au projet.

En cas de projet de construction d'un niveau de sous-sol, il faudra se référer au PPRI de Yerres et Seine.

5.1 Fondations

Pour un projet de groupe scolaire avec des bâtiments de type R à R+2 sans charges importantes, les fondations pourront être constituées de semelles ancrées d'au moins 0,5 m dans les sables limoneux à argileux rencontrés à partir de 0,5 à 1,5 m de profondeur et descendues à au moins 1,5 m sous le terrain naturel.

En raison des risques de retrait et de gonflement des sols, les fondations seront descendues à au moins 1,5 m sous le terrain naturel.

Il faudra respecter les précautions générales suivantes :

- L'ancrage, c'est-à-dire la hauteur de semelle dans la couche de fondation, devra être au minimum de 0,5 m.
- Les surépaisseurs de remblais ou de terre végétale non repérées par nos sondages devront conduire à un approfondissement du plan de pose des fondations afin de garantir l'ancrage requis dans les sols en place.
- Avant de couler les fondations, l'homogénéité des fonds de fouille sera soigneusement contrôlée. Les terrains remaniés ou altérés par les engins ou les intempéries devront être soigneusement purgés. On procédera alors immédiatement au coulage des fondations ou à la protection du fond de fouille par un béton de propreté.
- Les structures enterrées seront réalisées à l'aide d'un béton confectionné avec du ciment de type CLK/CEM_{III}C (ou équivalent) résistant aux eaux agressives.
- En cas d'arrivées d'eau dans les fouilles des fondations, on prévoira un système de pompage provisoire en fond de fouille.
- La présence de blocs pourra nécessiter l'emploi d'un BRH lors du terrassement.